

Date de dépôt: 24 mai 2004

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant le respect de l'ordre public (stationnement rue Leschot)

Rapport de M^{me} Anita Cuénod

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission a examiné la pétition sus-mentionnée au cours de trois séances, sous la présidence de M. André Reymond. Les procès-verbaux ont été excellemment tenus par M^{me} Stéphanie Downing.

Le texte de cette pétition figure ci-dessous et fait part d'un problème entre automobilistes, qui se parquent devant l'entrée d'un parking, 11 bis, rue Leschot, et utilisateurs qui ne peuvent accéder à leurs places de parc.

Pétition

concernant le respect de l'ordre public (stationnement rue Leschot)

*Mesdames et
Messieurs les députés,*

Par la présente, je viens vous faire part d'un problème récurrent en osant comme ultime recours m'adresser à vous avec l'espoir d'une solution définitive.

J'habite au boulevard des Philosophes 12 et loue un parking souterrain qui a son entrée rue Leschot 11 bis.

La rue Leschot est devenue depuis quelque temps une rue résidentielle, avec quelques places de parc.

Il se fait que lorsque je dois utiliser mon véhicule quelle qu'en soit l'heure, il y a toujours des voitures qui se parquent soit en double file, soit sur le passage donnant accès au parking. Dès lors je ne puis plus librement ni sortir, ni accéder à mon domicile.

J'ai appelé maintes fois, soit la police, soit les agents de ville, mais le problème de parking n'étant pas une priorité pour les autorités, je suis perpétuellement condamnée à des retards envers mon employeur, mes médecins, mes invitations, mes divers rendez-vous, etc...

Il me faut attendre en moyenne entre 45 minutes et 2 heures et demie pour que la situation soit réglée. (Appel de l'autorité, arrivée d'une dépanneuse, constat, etc.) Le jour où une ambulance ou les pompiers doivent intervenir je me demande comment ils feront.

Je tiens à vous rassurer, je ne suis pas la seule à m'en plaindre. Les locataires de places de parking souterraines sises au boulevard des Philosophes 12 / Rue Leschot 11 bis ont fait une pétition.

En qualité de porte-parole, je vous ai donc fait état d'un raz le bol généralisé et d'une crainte d'un dérapage potentiel compte tenu des tensions entre automobilistes qui se parquent n'importe où et les locataires qui ne peuvent accéder à leur gré à leur place de parc.

Vous trouverez en annexe copie de ladite pétition ainsi que copies des lettres adressées aux agents de Ville, au poste de police de Plainpalais, au chef de la Police, à notre régie, ainsi que de la réponse de la régie au poste de police.

N.B. : 1 signature

M^{me} Patricia Pitton

*12, boulevard des Philosophes
1205 Genève*

Audition des pétitionnaires, M^{me} Pitton et M. Pittet

La pétition, explique M. Pittet, a été lancée suite à la répétition de problèmes pour entrer dans le parking souterrain situé 11 bis, rue Leschot. Les gens se garent mal, une terrasse dépasse de 60 cm sur les zones bleues et l'accès au parking de 28 places s'en trouve souvent bloqué.

M^{me} Pitton précise qu'elle doit attendre quelquefois 2 heures et demie jusqu'à ce que la police vienne avec la dépanneuse et enlève la voiture qui bloque le passage.

La rue est à sens unique, limitée à 20 km/h, il y a des cases en zone bleue, également des pieux en métal pour empêcher les voitures de se mettre le long des commerces, mais en fait elle se mettent le long des pieux, soit presque au milieu de la route. Il y a souvent des voitures en deuxième position.

Le pétitionnaire indique qu'un écriteau à la rue des Voisins annonce désormais un sens interdit. Il estime que ce panneau devrait préciser « sauf pour les locataires du garage ». Il ajoute que cela éviterait de nombreux problèmes.

Audition de M. Philippe Burri, OTC

Il s'agit, pour le représentant de l'Office des transports et de la circulation, principalement d'un problème de contrôles. L'OTC n'est donc pas compétent. Il indique que l'aménagement a été prévu afin de laisser suffisamment d'espace libre pour permettre l'accès au parking. Il rappelle par ailleurs qu'il s'agit d'une zone de rencontres, limitée à 20 km/h, avec un niveau uniforme, donc pas de trottoir, mais qu'il y a des places de parking délimitées et que les vélos peuvent désormais circuler à double sens.

Il fait remarquer qu'il y a deux problèmes dans cette rue, à savoir le non-respect des aménagements existants, et des contrôles pas assez efficaces en ce qui concerne les gens qui se parquent n'importe comment. Il ajoute que la loi est très claire et qu'il est permis de stationner uniquement dans les cases prévues à cet effet. La seule autorité compétente pour contrôler cela est la police. Il estime que la stricte solution est une augmentation des contrôles et des amendes.

L'OTC pourrait le cas échéant et sans être saisi par la commission, se pencher sur le problème des modifications structurelles.

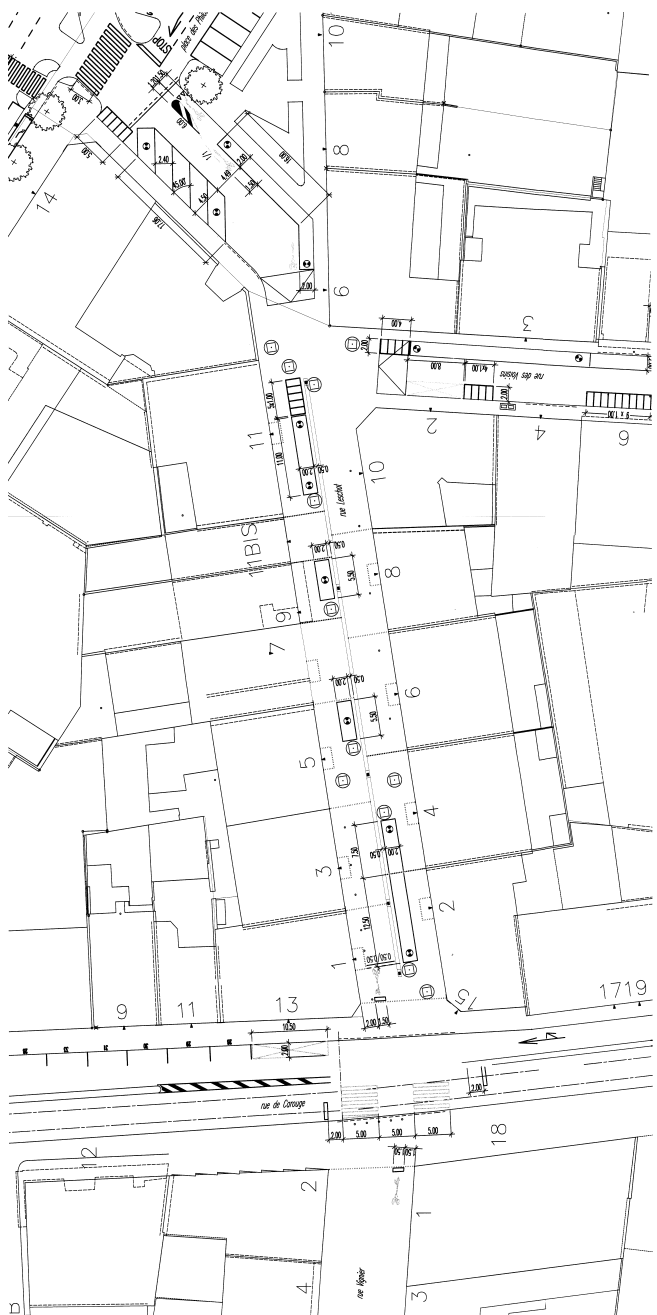
Discussion et vote

La commission, loin de minimiser les inconvénients vécus par les usagers de ce parking, estime ou du moins souhaite qu'il soit donné suite à ce problème, puisque l'OTC en est informée ainsi que le Conseil Administratif de la Ville. Elle décide de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil à l'unanimité des personnes présentes (1 AdG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 L, 1 UDC) et vous suggère, Mesdames les députées et Messieurs les députés, d'en faire de même.

Annexes :

- *Plan de circulation du quartier de l'OTC*
- *Lettre du 19 septembre 2003 signée par M. André Hédiger*

ANNEXES



P 1436



Ville de Genève

Département des sports et de la sécurité

Genève, le 19 septembre 2003
JC/NE

Le Conseiller administratif

Madame Patricia Pitton
12, Boulevard des Philosophes
1205 Genève**Accès au parking souterrain, rue Leschot 11bis**

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier du 16 août dernier, par lequel vous m'informez des problèmes d'accès à votre parking souterrain en raison de voitures illégalement stationnées devant l'entrée.

Au début de ce mois, le Service des Agents de Ville et du Domaine Public a pris contact avec vous pour vous faire part de sa proposition, à savoir faire installer des poteaux métalliques empêchant le stationnement de véhicules hors des cases, tout en permettant l'accès à votre parking.

Suite à votre approbation, une demande a donc été transmise au Service de l'entretien du domaine public par courrier du 10 septembre, proposant l'installation de poteaux métalliques.

En espérant que cette solution vous permettra d'accéder à votre parking ou d'en sortir sans plus aucun problème, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

André Hédiger

Copie à M. Clavien, chef du Service des Agents de Ville et du Domaine Public